

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
0413312275

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Salon des Agricultures de Provence édition 2021.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) autorise le Département, à titre dérogatoire, à intervenir sous forme de subvention dans le domaine de l'agriculture, sous réserve de convention avec la Région que nous avons conclue le 31/03/2017.

Pour être autorisées, ces subventions doivent répondre à plusieurs critères :

- être « eurocompatibles », c'est à dire relever soit du régime « de minimis », soit d'un régime d'aide exempté, sinon être notifiée à la Commission européenne, en l'occurrence, dans le cas présent, il s'agit du régime exempté SA 39677 du 23 juin 2015 relatif aux aides aux actions de promotion des produits agricoles ;
- prendre la forme d'une subvention d'investissement ou d'une mesure en faveur de l'environnement au profit d'un agriculteur ou d'un groupement d'agriculteurs, ou bien être rattachées, pour les autres mesures d'aides, à une compétence explicitement conservée par le Département (solidarité des territoires, tourisme, aménagement foncier, éducation/collège, emploi...).

Dans le contexte de crise sanitaire et d'incertitudes du printemps dernier, le comité de pilotage du Salon des Agricultures de Provence (SAP) avait pris la décision d'annuler la manifestation prévue en juin 2020.

En compensation, le Département a aussitôt soutenu le projet, porté par la Chambre d'agriculture, de cartographie numérique interactive de localisation des producteurs commercialisant en circuit court et d'évènements agricoles comme les marchés de producteurs, afin de répondre au mieux aux besoins de rapprochement entre les agriculteurs et les consommateurs en quête d'approvisionnement direct en denrées de première nécessité, dans ce contexte de crise sanitaire.

Aujourd'hui au regard de l'écho et de l'impact du SAP, toujours très attendu par le grand public comme par les professionnels, le comité de pilotage du SAP s'est positionné, le 5 novembre dernier, en faveur d'une cinquième édition du SAP en juin 2021 dont les dates seront prochainement déterminées.

Pour financer cette 5^{ème} édition qui aura lieu au domaine du Merle à Salon-de-Provence, le Conseil départemental lors de sa session de décision modificative, le 23 octobre 2020, a voté une enveloppe complémentaire de crédits.

Véritable vitrine de l'agriculture provençale, le SAP a connu d'année en année un succès croissant. Après une année d'absence, sa reconduction en 2021 apparaît comme essentielle pour continuer à faire vivre l'événement.

L'édition 2019 labellisée « Marseille Provence année de la Gastronomie 2019 » avait accueilli plus de 59 000 visiteurs (+18 %) et 201 exposants y avait participé. Cette édition spéciale avait permis d'accueillir un banquet nocturne et l'assemblée générale de l'association Agrilocal.

Pour 2021, les objectifs du SAP restent les mêmes : valoriser la diversité des filières agricoles, agro-alimentaires et les métiers de l'agriculture, communiquer sur les enjeux d'un approvisionnement et d'une consommation locale de produits du terroir, apporter aux agriculteurs l'opportunité d'échanger et de promouvoir leur activité, leurs pratiques et leurs produits, rapprocher les urbains du monde rural, donner à la manifestation un intérêt à la fois pour les professionnels, les plus jeunes et le grand public.

Au fond, l'enjeu principal est de retisser les liens entre les consommateurs et les agriculteurs encore trop souvent victimes "d'agribashing" et inquiets de leur image dans la société.

Compte tenu du contexte réglementaire et sanitaire très évolutif, l'organisation et la structuration de la manifestation ne sont pas encore précisément définies. Toutefois, les différents pôles de la manifestation devraient être reconduits avec des aménagements adaptés aux nouvelles exigences sanitaires : espace de vente (95 producteurs), espace animaux (15 éleveurs avec 1 000 animaux de 20 races différentes), espace machinisme et matériels agricoles (25 exposants), espace animations (66 institutionnels, organisations professionnelles agricoles et partenaires) organisé selon un format respectant évidemment les contraintes sanitaires en vigueur au moment du salon.

Cette édition 2021 sera également l'occasion du déploiement de nouveaux outils numériques permettant d'intégrer dans l'organisation du salon une dose supplémentaire de digitalisation. L'objectif est de donner encore plus de visibilité aux exposants, développer du e-commerce et faire vivre la manifestation sur une plus longue durée.

Ainsi, le Conseil départemental est sollicité par la Chambre d'agriculture, maître d'ouvrage du SAP, pour un montant de 255 000 € représentant près de 41 % du coût prévisionnel total de l'opération qui s'élève à 621 737 €. Comme les années précédentes, cette manifestation sera cofinancée par la Métropole (26 %), le Pays d'Arles (13 %), le Crédit Agricole (5 %) et Groupama (1 %). Les recettes liées à la vente d'espace aux exposants et l'autofinancement de la Chambre d'agriculture seront respectivement de 7 %.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL